

Le dispositif Viabilité hivernale 2020-2021



Les conditions météorologiques particulières de l'hiver entraînent la mise en place d'un dispositif spécifique pour assurer le maintien de la circulation appelé viabilité hivernale.

Comme les années précédentes, les services du Conseil départemental de la Lozère se mobilisent pour vous apporter des conditions de circulation optimales en usant aux mieux des moyens humains et techniques. Pour autant, les usagers doivent être conscients qu'en cas d'intempéries des blocages restent possibles sur les routes. Il leur est donc recommandé de reporter leurs déplacements lorsque les conditions sont mauvaises. Si ce n'est pas possible des conseils sont donnés ici pour bien se préparer.

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le département est totalement classé en zone de montagne et tributaire des aléas climatiques, son altitude moyenne habitée de 1000 m est la plus haute de France. Cela rend la viabilité hivernale d'autant plus importante.

Le financement

le Département de la Lozère consacre en moyenne chaque année environ 1,5 à 2 M€ à la mise en place de ce dispositif

L'ORGANISATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Avec un réseau routier de 2263 km, le Conseil départemental de la Lozère consacre en moyenne chaque année environ 1,65 à 2 M€ (hors agents et coût d'investissement des engins) à la mise en place de la viabilité hivernale afin de surveiller et de maintenir en état de circulation les routes dont il assure la gestion.

Les agents sont mobilisés au quotidien pour agir sur l'ensemble du réseau avec toutefois des priorités pour les axes les plus sensibles. Les routes départementales



sont classées selon différents niveaux de services qui restent inchangés depuis une dizaine d'années. Pour le fonctionnement courant, les patrouilles sont réalisées par les agents des Centres techniques dès quatre heures du matin. En fonction des conditions de circulation, les coordinateurs déclenchent les interventions sur le réseau départemental. Soixante camions sont mobilisables tous les jours par les agents d'astreinte. Au total 183 agents interviennent pendant la durée d'activation du dispositif de viabilité hivernale.

En cas de phénomène exceptionnel, un cadre d'astreinte en lien avec la Présidente du Département et le Directeur général des services coordonne et gère les relations extérieures (Pompiers, Gendarmerie, Préfecture...)



UN PPI POUR RENOUVELER LE MATÉRIEL

Un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été engagé pour renouveler l'ensemble du matériel de déneigement du parc départemental vieillissant. En 2019, lors de la première salve de ce PPI, quatre véhicules de déneigement de 19 tonnes ont été renouvelés.

Cette année, le département a à nouveau fait l'acquisition de 4 camions de déneigement.

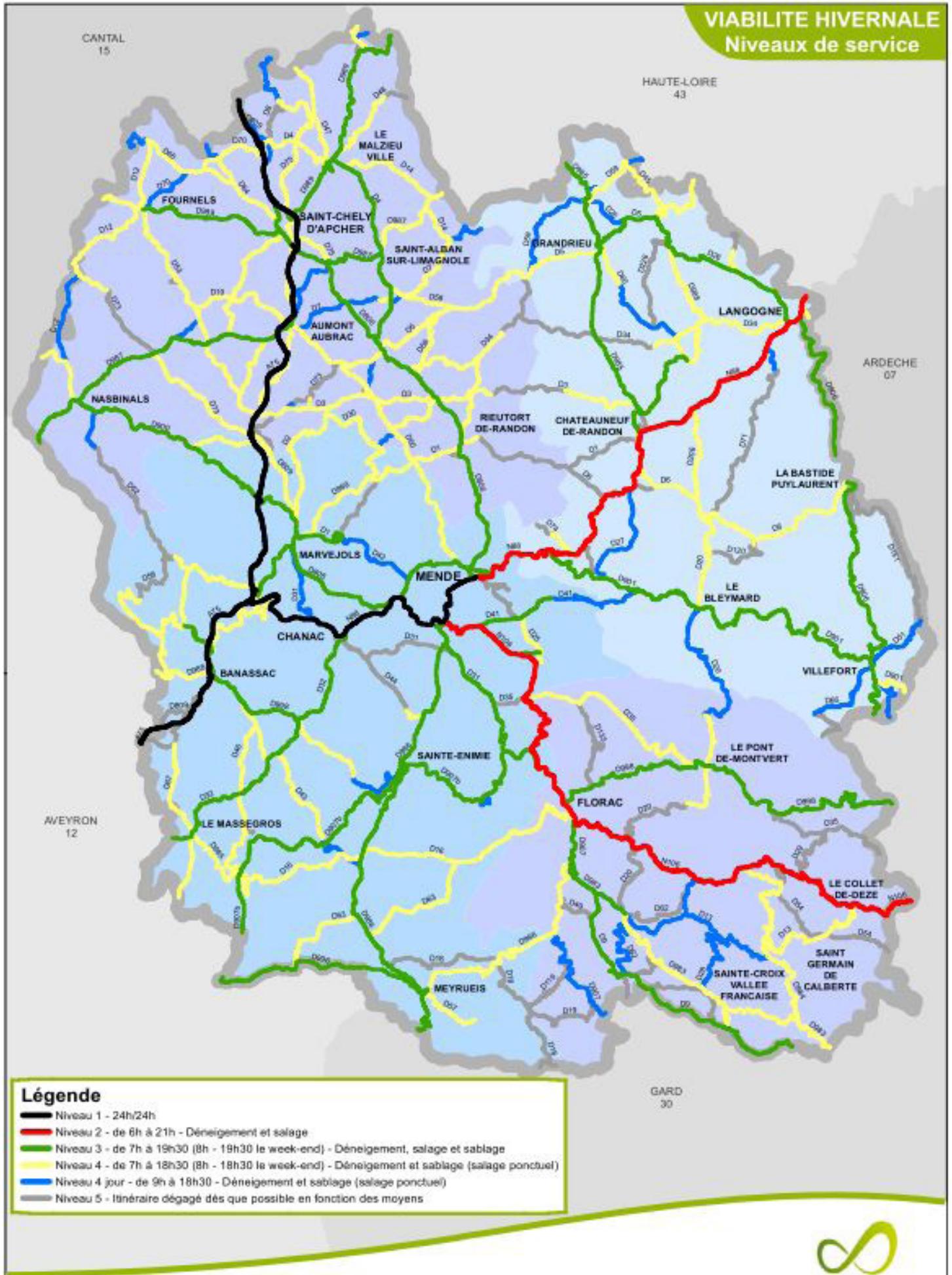


MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION

Dans un souci de développement durable, le Conseil départemental recherche la maîtrise de sa consommation de fondants et abrasifs. L'hiver dernier, la consommation de pouzzolane a été de 2 311 T (3 131 T en 2018-19), la consommation de sel de 2 062 T (3 159 T en 2017-18). Sur les 119 jours VH, 83 jours ont fait l'objet de patrouilles, dont 67 ont donné lieu à des interventions. Il y a eu 26 jours avec présence de neige et 41 jours avec présence de verglas.

En Lozère, il existe plusieurs niveaux d'intervention

VIABILITE HIVERNALE Niveaux de service

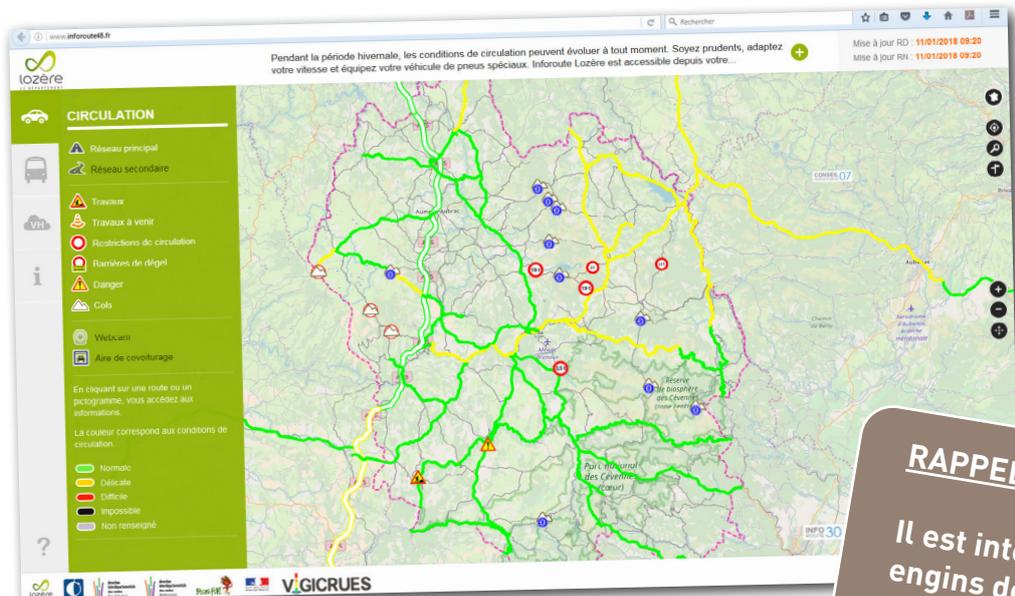


Légende

- Niveau 1 - 24h/24h
- Niveau 2 - de 6h à 21h - Déneigement et salage
- Niveau 3 - de 7h à 19h30 (8h - 19h30 le week-end) - Déneigement, salage et sablage
- Niveau 4 - de 7h à 18h30 (8h - 18h30 le week-end) - Déneigement et sablage (salage ponctuel)
- Niveau 4 jour - de 9h à 18h30 - Déneigement et sablage (salage ponctuel)
- Niveau 5 - Itinéraire dégagé dès que possible en fonction des moyens

L'information des usagers

Pour s'informer avant le départ



RAPPEL

Il est interdit de dépasser les engins de déneigement !

CONNAÎTRE LES CONDITIONS DE CIRCULATION EN TEMPS RÉEL

Avec l'hiver et les intempéries, il est important de se tenir toujours informé de l'état des routes en Lozère où que l'on se trouve. Le site Internet (www.inforoute48.fr) est mis à jour quotidiennement (2 fois par jour) et en fonction des conditions météorologiques. Le site web a été adapté en version mobile pour les tablettes numériques et les smartphones. On peut y retrouver, tout au long de l'année, les chantiers en cours, les déviations et l'état des routes en période de viabilité hivernale.

Le Département a mis en place huit webcams qui permettront aux usagers de la route de visualiser les conditions de circulation en temps réel au niveau de points d'altitude du département.

Circuler en hiver : tous concernés !

Ces moyens ne sauraient bien sûr dispenser les automobilistes des précautions habituelles pour éviter les pièges de l'hiver :
vitesse adaptée, distances de sécurité, vigilance notamment à la formation de verglas...
Une conduite adaptée reste le premier gage de sécurité.

Au début de l'hiver, préparez votre véhicule :

- Vérifiez l'état et le fonctionnement des équipements de votre véhicule
- S'équiper de pneus adaptés ou prévoir des chaînes
- Se munir d'accessoires complémentaires (racleuse, câbles de démarrage, bombe anti-givre...)

En période hivernale...

- Adapter votre vitesse
- Maintenir les distances de sécurité
- Éviter les manœuvres brutales
- Faciliter le passage des engins de salage et de déneigement.